

OUVRE-MOI LA PORTE



275, rue Principale
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363
www.ville.plaisance.qc.ca 

Vol. 23, No.1

10 février 2021



MESSAGE DU MAIRE

Cher citoyen, chère citoyenne,

D'entrée de jeu, je veux vous souhaiter une année 2021 remplie de bonheur et de santé. Pour notre municipalité que ce soit une année prospère en réalisation de projets tout en gardant une « santé financière » à la hauteur de notre capacité de payer.

Les projets d'envergure sont encore à notre agenda mais le plus important demeure celui de la montée Papineau qui devrait commencer cet été. Plusieurs étapes préliminaires sont franchies et maintenant le Ministère des transports du Québec va déposer des appels d'offre tôt au printemps.

Nous avançons aussi dans la réalisation du projet d'ajout d'une 3^e pompe pour sécuriser notre alimentation en eau potable. Une 2^e phase de 3 sera entamée.

Finalement, nous aimerions lancer l'appel d'offre pour la vente du terrain (Hydro-Québec) au nord-ouest de la municipalité en février-mars 2021. Il faut toutefois comprendre que la situation pandémique actuelle qui sévit depuis presque un an nous ralentit dans la réalisation de ces projets.

Les professionnels, comme nos employés de bureau, sont confinés en télétravail mais nous gardons le cap sur l'atteinte de nos objectifs.

Dans un autre ordre d'idée, nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée d'une nouvelle entreprise

dans notre municipalité. Internet Papineau a procédé à l'achat des locaux de Charlebois Alimentation et a débuté ses activités au début février. Cette entreprise compte présentement 15 employés et dès juin, 10 autres employés se grefferont à l'équipe pour travailler sur le projet de fibre optique. Nous souhaitons aussi la bienvenue à l'entreprise Nettoyeur Daoust Forget qui a pignon sur rue depuis le mois d'octobre. 5 employés y travaillent dont le propriétaire M. Serge Viens. Bienvenue à ses deux entreprises, nous leur souhaitons la prospérité.

Plaisance subit un virage positif présentement avec ces nouvelles entreprises sans compter l'arrivée de la Résidence Le Monarque en 2021 et le projet de développement résidentiel près des chutes.

En terminant, j'aimerais souligner le départ de Monsieur Ghislain Ménard à titre de président au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Nous désirons le remercier chaleureusement pour sa collaboration et son apport exceptionnel au CCU. Monsieur Ménard a participé activement aux décisions et a été très impliqué dans le dossier du projet de plan d'urbanisme. Merci pour ton dévouement et ta disponibilité!

Christian Pilon, Maire

**Heure de tombée pour la prochaine parution :
Mercredi le 31 mars à 12h**

***** Bureaux fermés au public en raison de la COVID-19 et ce jusqu'à nouvel ordre*****

**Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
Vendredi : fermé**



TABLE DES MATIÈRES

Message du Maire	1	Le ramonage de votre cheminée, une opération importante	4
Bureaux municipaux fermés au public	2	Élections 2021	5
Dates à retenir - comptes de taxes	2	50% de rabais sur la carte d'accès au Parc national de Plaisance	5
Ventes pour taxes	2	Ski de fond/Piste Seigneurie – Service gratuit	5
Demandes de permis et d'information d'urbanisme et d'environnement	2	Déneigement des toitures	5
Avis important - Réfection de la rue Papineau	3	Site web et Facebook – Plateforme d'information	6
Formulaire de plainte	3	Rappel – registre des chiens	6
Déneigement des terrains	4	Appels systématisés Telmatik	6
Rappel – Stationnement en période hivernale	4	Mon village, Ma fierté	7
Ramassage des encombrants	4	Vie paroissiale	7
Changer les piles des détecteurs de fumée	4	Offres d'emploi	7
Rappel - Avertisseurs de monoxyde de carbone	4		



BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS AU PUBLIC

Le premier ministre, François Legault, a annoncé, mardi le 2 février, que le territoire de la MRC de Papineau demeurera en zone rouge. Le télétravail est aussi obligatoire donc pour ces raisons, les bureaux municipaux resteront fermés au public. La majorité du personnel demeurera en télétravail mais nous continuerons de répondre à vos appels téléphoniques et courriels durant les heures normales de bureau. Si vous avez besoin d'un permis de rénovation ou de construction, il est possible d'en faire la demande via le téléphone au 819-427-5363 poste 2609 ou par courriel à urbaniste@villeplaisance.com. L'inspecteur pourra prendre les arrangements nécessaires avec vous. Si vous avez des questions concernant votre compte de taxes ou vos paiements vous devez communiquer avec le service de comptabilité au 819-427-5363 poste 2605 ou par courriel à comptabilité@villeplaisance.com. Soyez assuré que nous continuerons d'offrir le service comme si nous étions au bureau. Pour toutes autres informations n'hésitez pas à communiquer avec nous en composant le 819-427-5363 ou par courriel à info@villeplaisance.com. Les personnes désirant faire des paiements peuvent le faire par chèque (poste) ou par internet. Merci de votre compréhension !

DATES À RETENIR – COMPTE DE TAXES

Modes de paiements : argent comptant, chèques ou par internet.

1^{er} versement : **14 février 2021**

2^e versement : **14 mai 2021**

3^e versement : **12 août 2021**

VENTES POUR TAXES Les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les taxes donc une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes. Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit : taxes foncières, droits sur les mutations immobilières, toutes autres créances assimilées à des taxes. Pour éviter la mise en vente de votre immeuble, si vous avez des taxes impayées, veuillez appeler le directeur général au 819-427-5363 poste 2602 afin de prendre des arrangements.

DEMANDES DE PERMIS ET D'INFORMATION D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT



La dernière saison estivale fût très occupée en demandes d'information et en demandes de permis de rénovation et construction. Il s'agit d'une année record en matière d'émission de permis.

Pour cette année nous vous rappelons qu'il vous faut prévoir un délai raisonnable de quelques jours à quelques semaines pour que le service d'urbanisme et d'environnement puisse traiter votre demande. De cette façon nous éviterons les situations conflictuelles et désagréables sur l'application des règlements municipaux et ainsi permettre au service d'urbanisme et d'environnement de remplir convenablement son rôle et d'assurer un développement harmonieux du territoire.

AVIS IMPORTANT

RÉFECTION DE LA RUE PAPINEAU, DE LA ROUTE 148 SUR 1,2 KM VERS LE NORD, À PLAISANCE

État d'avancement du projet

Le ministère des Transports, en collaboration avec la Municipalité de Plaisance, poursuit actuellement la préparation du projet de reconstruction de la chaussée et de remplacement des services municipaux de la rue Papineau et d'une partie du chemin des Presqu'Îles.

L'appel d'offres pour la réalisation des travaux est en cours de rédaction et sera publié dans les prochains mois. De plus, l'une des prochaines étapes consiste à entrer en contact avec certains propriétaires pouvant être concernés par ces travaux.

Le Ministère souhaite entreprendre la réfection à l'été 2021. Les travaux, d'une durée approximative de 22 à 24 semaines, concernent :

- la réfection du réseau d'égout sanitaire;
- la réfection et le prolongement du réseau d'égout pluvial;
- la réfection du réseau d'eau potable;
- la réfection de la fondation granulaire de la chaussée;
- la réfection du revêtement de la chaussée en enrobé bitumineux;
- le remplacement et l'ajout de bordures et de trottoirs.



Pour plus d'informations

Pour formuler un commentaire ou faire une demande de renseignements, vous pouvez joindre la Direction générale de l'Outaouais en composant le 511 ou en consultant la section « Nous joindre » du site www.transports.gouv.qc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec le directeur général, M. Benoit Hébert au 819-427-5363 poste 2602 ou le directeur du service d'urbanisme, M. Pierre Villeneuve au 819-427-5363 poste 2609.

FORMULAIRE DE PLAINTE - NOUVEAUTÉ!

Objectif : Cette procédure a pour objectif le traitement rapide et uniforme des plaintes et/ou réclamations. Que ce soit à propos d'un concitoyen ne respectant pas les règlements municipaux ou envers la municipalité, Elle vise aussi à mieux informer les responsables quant à la nature et à la fréquence des plaintes et/ou réclamations afin que les correctifs appropriés puissent être apportés, s'il y a lieu.

Procédure : Toute personne désirant déposer une plainte ou une réclamation doit le faire en complétant le formulaire en ligne au www.ville.plaisance.qc.ca.

Le directeur général doit communiquer une réponse écrite au réclamant, au plus tard quinze (15) jours après la première séance régulière du conseil suivant la date où la réclamation aura été déposée au bureau municipal. Le directeur général décide, à son seul bon jugement et avec l'aide des officiers municipaux concernés, de la suite à donner, à moins qu'il juge approprié d'en référer au conseil municipal. Dans le cas d'un dossier complexe, le conseil pourra décider de prolonger ce délai auquel cas le réclamant devra être avisé de cette décision dans les quinze (15) jours qui suivent.

N.B. Afin d'obtenir une réponse de la Municipalité, il est important d'indiquer ses coordonnées complètes.



DÉNEIGEMENT DES TERRAINS Lorsque vous déneigez votre terrain, il est **interdit de jeter de la neige ou de la glace dans la rue et sur le trottoir**. Le dépôt de neige est interdit sur toute place publique. Lorsque vous déneigez votre propriété, déposez la neige à l'intérieur des limites de votre terrain. Vous faciliterez ainsi les opérations municipales de déneigement et contribuerez à la sécurité des usagers des voies publiques. Dans le même ordre d'idée, lors des collectes des matières résiduelles, ne déposez pas vos bacs (ordures, recyclage, compostage) sur le trottoir, placez-les plutôt sur le bord de votre terrain de cette façon vous faciliterez le déneigement des trottoirs et éviterez des bris.



RAPPEL - STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE : Le présent message se veut un avis formel en regard de notre règlement municipal interdisant le stationnement la nuit entre **le 15 novembre et le 15 avril de 0h00 à 6h00** dans toutes les rues de notre municipalité. Cette restriction facilite le travail de déneigement. - **IMPORTANT** - Nous vous demandons de ne pas stationner dans la rue ou près des trottoirs lors de tempêtes hivernales afin que les entretiens des trottoirs soient effectués correctement. Si les voitures se stationnent trop près de la chaîne de trottoir, le déblaiement ne pourra être assuré, ce qui peut occasionner plusieurs désagréments.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS Il y aura **deux (2) collectes** des encombrants (meubles, matelas, etc.) **le 10 juin et le 14 octobre**

Conservez vos encombrants jusqu'aux collectes prévues. Merci de votre collaboration.

CHANGER LES PILES DES DÉTECTEURS DE FUMÉE Le Service de sécurité incendie de la municipalité



de Plaisance invite les citoyens à profiter du changement d'heure pour vérifier le bon fonctionnement de leurs avertisseurs de fumée. Parce que les pompiers insistent sur la sécurité, ils rappellent qu'un avertisseur de fumée muni d'une pile qui fonctionne bien est un duo indissociable pour sauver des vies. L'occasion est donc belle de profiter du changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du 13 au 14 mars pour vérifier l'avertisseur de fumée et remplacer la pile.

RAPPEL - AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz qui a des effets néfastes sur la santé et peut entraîner la mort. Il est inodore, incolore et insipide (sans goût). Il se dégage lorsque vous utilisez un chauffage d'appoint, des appareils qui brûlent un combustible (propane, éthanol, bois, mazout, etc.). Donc en collaboration avec le service d'incendie, la municipalité de Plaisance vous recommande fortement l'installation d'un avertisseur de

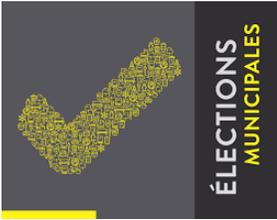
monoxyde de carbone si vous utilisez un chauffage d'appoint. De ce fait, nous avons mis à la disposition des citoyens, à la mairie, des avertisseurs au coût de 50\$ taxes comprises une économie de 17\$ si vous achetez le même modèle dans les magasins à grande surface. Pour vous en procurer un, vous devez communiquer avec : M. Sylvain Desjardins, Directeur du service incendie, cell : 819-923-5363, courriel : incendies@villeplaisance.com



LE RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE, UNE OPÉRATION IMPORTANTE Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids? Sachez que ce plaisir vient avec l'obligation d'**effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans**. Une opération incomplète ou bâclée peut provoquer un feu de cheminée ou même pire!

Chaque bûche brûlée laisse des traces de suie et de goudron d'où la création de crésote (formée par la condensation de gouttelettes de goudron sur les parois). Le Code national de prévention des incendies du Canada précise qu'une accumulation de plus de 3mm (1/8 po) de crésote ou de particules de suie sur les parois d'une cheminée représente un risque potentiel d'incendie. Le ramonage sert donc à nettoyer la cheminée afin de lui permettre de bien faire son travail: évacuer les gaz et la fumée. Assurez-vous de faire affaire avec des professionnels et si vous désirez le faire vous-même prenez le temps de bien vous informer avant de débiter cette tâche importante.

ÉLECTIONS 2021



Vous avez reçu avec votre compte de taxes deux formulaires (recto-verso) concernant les élections municipales qui se tiendront en novembre de cette année. Vous devez remplir les formulaires suivants si l'une ou l'autre des situations s'appliquent à vous :

Procuration pour désigner un copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise – Non domicilié

Les personnes **copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise** doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

Demande d'inscription par un propriétaire unique d'un immeuble ou par un occupant unique d'un établissement d'entreprise – Non domicilié

L'électeur non domicilié dans la municipalité mais **propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité doit remplir et transmettre le formulaire de demande d'inscription.

50% RABAIS SUR LA CARTE D'ACCÈS ANNUEL AU PARC NATIONAL

Encore cette année, une somme d'argent a été prévue au budget pour vous faire profiter d'un rabais sur votre carte d'accès au Parc national de Plaisance. La façon de faire a quelque peu changée puisque vous n'avez plus à vous rendre au bureau municipal pour un remboursement.



Sur présentation de pièces justificatives, les citoyens de Plaisance pourront se procurer une carte d'accès annuel à 50% du prix régulier directement à l'accueil du Parc national de Plaisance, pendant la période d'ouverture du 30 avril au 17 octobre. Ce rabais s'applique uniquement à l'accès au Parc de Plaisance.

SKI DE FOND/PISTE SEIGNEURIE-BELLE OPPORTUNITÉ GRATUITE



Juste un petit rappel à l'effet que votre Municipalité s'est impliquée à nouveau financièrement cette année dans ce beau projet. Si vous avez le goût d'en profiter et de « découvrir » des parcours enchanteurs à la mesure de vos habiletés et de votre endurance...la décision vous appartient ! Voilà une initiative bien concrète pour favoriser les saines habitudes de vie !

DÉNEIGEMENT DES TOITURES Depuis le début de l'hiver, le Québec a reçu d'abondantes précipitations de neige. Les importantes accumulations de neige peuvent affecter la structure des toitures des bâtiments. Afin d'éviter que des événements malheureux se produisent, il apparaît judicieux que les propriétaires effectuent une inspection des toitures de leurs bâtiments et procèdent à leur déneigement, s'il y a lieu. À cet égard, la municipalité de Plaisance tient à rappeler l'importance d'une bonne planification pour le déneigement des toitures. Déneiger un toit est un travail comportant des risques. Parmi ceux-ci, mentionnons les chutes de hauteur, l'enlèvement sous une masse de neige, les dangers d'électrocution, les malaises cardiaques, les blessures musculaires, l'hypothermie et les engelures. Les propriétaires doivent s'assurer que les méthodes de travail sont sécuritaires.

****RAPPEL – N'oubliez pas qu'il y a un bac de récupération des vêtements, chaussures, sacs à dos, toutous et différents textiles (litterie, serviettes...) au coin de la rue Pierre !**

SITE WEB ET SITE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ – PLATEFORME D'INFORMATION

Le site web et le site Facebook de la municipalité de Plaisance servent de plateforme d'information. Soyez avisé que nous ne répondons pas aux commentaires ou questions sur ces sites. À cet effet, si vous avez des commentaires ou des questions nous vous demandons de les transmettre via courriel au info@villeplaisance.com de cette façon vous obtiendrez une réponse ou l'information nécessaire.

RAPPEL REGISTRE DES CHIENS Si ce n'est déjà fait, svp veuillez compléter le formulaire suivant et nous le retourner avec une photo de votre chien car avec la pandémie que nous vivons, il nous est difficile d'effectuer le recensement de vos chiens. Habituellement l'agent recenseur aurait dû, cet automne, effectuer une visite à chacune des résidences afin de recenser les chiens. Cette action nous permet d'avoir un meilleur suivi. Les médailles sont obligatoires et importantes afin de retrouver votre chien. Le coût de la médaille est de 15\$ par année. Ce montant est directement porté à votre compte de taxes.



Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Nom du chien : _____ Race du chien : _____

Mâle ou Femelle : _____ Numéro de téléphone : _____

PHOTO DE VOTRE CHIEN

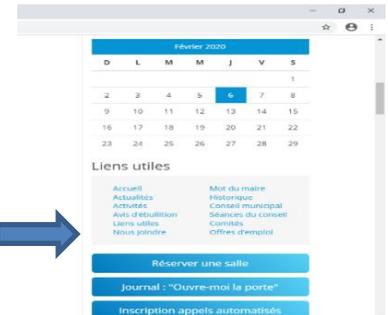
S.V.P. retournez ce formulaire par courriel à info@villeplaisance.com ou par la poste. Merci !

Je m'inscris



APPELS SYSTÉMATISÉS TELMATIK

La municipalité de Plaisance a acquis un système téléphonique automatisé. Ce système sera d'une précieuse aide pour vous joindre citoyens et citoyennes. Le système téléphonique permettra de vous appeler, texter ou vous envoyer un courriel lors de situations urgentes ou qui nécessitent une information immédiate, ex : inondations, avis d'ébullition d'eau, etc... Lors de ces situations vous recevrez l'information selon votre choix de communication. De cette façon vous serez mis au courant rapidement de la situation qui vous concerne. Pour ce faire nous avons besoin de connaître vos informations. Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire en ligne sur le site web de la municipalité au www.ville.plaisance.qc.ca au bas de la page principale (voir image) vous retrouverez l'onglet « Inscription appels automatisés » appuyez une fois et vous accéderez directement au formulaire à compléter.



MON VILLAGE / MA FIERTÉ Le comité est en repos forcé à cause de la pandémie mais aussitôt qu'il sera possible nous recommencerons nos activités. Voici le résultat du concours « Décorer vos maisons ». Nous avons reçu 51 inscriptions et les 5 gagnants sont :

**Guy Marcotte
Rachel T. Leduc**

**Huguette Martin Rail
Gisele Ménard**

Alain et Nicole Sabourin

Bravo aux gagnants, ils se sont mérité 100\$ chacun à dépenser chez nos commerçants de Plaisance. Vous pouvez encore vous inscrire dans le répertoire des bénévoles. Un formulaire est disponible sur le site internet de la municipalité. Déposez-le dans la boîte blanche de Mon village /Ma fierté près du guichet automatique au 275, rue Principale. Merci ! Micheline Cloutier, Conseillère responsable



VIE PAROISSIALE Nous vous souhaitons une année 2021 riche en découverte, puisque nous devons faire preuve d'imagination et dépasser nos limites pour travailler et garder contact avec nos proches et notre communauté. En ce temps de confinement, notre église est fermée. Consulter notre site web/ Facebook pour des mises à jour. **ENTRETIEN DE L'ÉGLISE** : Nous sommes à la recherche de personnes bénévoles pour faire le ménage de l'église. Nos équipes ont considérablement diminuées, surtout à cause de l'âge et aussi de la disponibilité. À ceux et celles qui ont le temps et le goût d'aider, svp contacter : Nicole Martin 819-427-6987; Huguette Rail 819-476-1897; Lise S. Desjardins 819-427-5260 et Anne(tte) Desjardins 819-427-5683 **INTENTIONS DE MESSE/ LAMPE DU SACTUAIRE** : Nous faisons appel à la communauté pour regarnir notre banque d'intentions de messe. La messe peut être célébrée pour différentes intentions particulières. Veuillez s'il vous plait contacter sœur Hélène au 819-427-5623. 20\$/intention de messe et 6\$/lampe du sanctuaire. Anne(tte) Desjardins Couillard pour le comité de liturgie.

OFFRES D'EMPLOI

Sujet à changement et conditionnel aux restrictions sanitaires émises par le gouvernement.

COORDONNATEUR DE COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CIEC)

Tu es dynamique et tu as le goût de relever des défis? Tu aimes travailler avec les adolescents?

Nous sommes présentement à la recherche de candidats afin d'encadrer, de conseiller et de former des adolescents pour la mise sur pied et l'implantation des CIEC en Outaouais. Une CIEC est une mini-entreprise coopérative gérée par une douzaine de jeunes du secondaire. Ils se rassemblent pour se donner un emploi en offrant leurs services variés à leur communauté pendant la période estivale.

Connaissances et compétences recherchées : Étudiant à temps plein, niveau universitaire/collégial ; Facilité à communiquer et entretenir de bonnes relations interpersonnelles ; Intérêt et engagement auprès des jeunes et de la communauté ; Connaissance du milieu et sensibilité à la coopération ; Expérience inestimable peu importe ton domaine d'étude.

Conditions de travail :- Durée :12 semaines durant l'été - Temps plein
- Formation obligatoire payée - Salaire : coordonnateur : 17\$/h - 35h/semaine

Ça t'intéresse ? Fais parvenir ton CV avant le vendredi 2 avril 2021, 16h00 à l'attention de : Jason Carrière, Municipalité de Plaisance, loisirs@villeplaisance.com, Tél. : 819-923-0873

Précision additionnelle : Doit être étudiant(e) actuellement et retourner aux études à l'automne 2021. Conditionnel à l'obtention d'une aide financière. Tu veux en savoir plus ? Visite le <http://www.projetcjs.coop/>

JOURNALIER SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – ÉTUDIANT

Nombre de poste : 2 Période de travail : 8 semaines

Nature générale de la fonction : Travaux comportant l'exécution de diverses tâches manuelles simples et usuelles concernant les activités propres aux services des travaux publics.

Principales tâches caractéristiques : Sous l'autorité du contremaître du service des travaux publics, l'employé étudiant journalier devra : Collaborer à l'entretien du réseau routier et des infrastructures de la municipalité (creusage, épandage et nivelage de matériel, débroussaillage, nettoyage des ponts et des ponceaux, entretien des parcs et des espaces verts, etc.); Effectuer l'entretien préventif, le nettoyage et les réparations mineures du matériel; Effectuer l'entretien général des bâtiments et des terrains municipaux; Effectuer les tâches de journalier et autres reliées au fonctionnement normal d'un service municipal de travaux publics; Effectuer toutes autres tâches connexes requises par la municipalité.

Horaire de travail : 36 heures Lundi au jeudi : 7 h à 16 h et vendredi : 7 h à 11 h **Conditions salariales** : 14,28\$/h

Aptitudes et qualités requises : Être habile à utiliser de l'outillage pour réaliser des travaux manuels; Être en bonne forme physique et avoir de l'endurance; Être débrouillard, faire preuve d'initiative, d'honnêteté, de jugement et être

courtois envers la population; Être apte à travailler seul ou en équipe et avoir le sens de la collaboration; N'avoir aucun empêchement judiciaire en lien avec l'emploi.

Exigences : Être étudiant ; Avoir complété son secondaire IV; Le port de bottes de travail est exigé dès la première journée de travail; Posséder un permis de conduire valide classe 5 serait un atout; Détenir une attestation de « Santé sécurité sur les chantiers de construction » serait un atout.

Les personnes qui désirent poser leur candidature doivent venir déposer en personne ou faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de leur attestation d'études et d'une copie de leur permis de conduire (si tel est le cas) à l'attention de M. Benoit Hébert, directeur général, 275, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0 ou par courriel : dg@villeplaisance.com avant 16h00 le vendredi 30 avril 2021. *Seules les candidatures retenues seront contactées.*

ANIMATEUR(TRICE) EN LOISIRS (CAMP DE JOUR)

Type de poste : 2 postes saisonniers 40h/semaine (8 semaines) **Conditions salariales :** 14,28 \$/h **Début de l'emploi :** juin

Responsabilités : Sous l'autorité du directeur général la personne embauchée devra organiser des activités et s'assurer d'animer les jeunes inscrits au camp de jour. S'assurer de la sécurité des enfants et faire un compte-rendu au responsable du déroulement des activités. **Exigences :** Être autonome, responsable, dynamique, organisé et ponctuel.

Précision additionnelle : Doit être étudiant actuellement et retourner aux études à l'automne 2021. Conditionnel à l'obtention d'une aide financière.

Ça t'intéresse ? Fais parvenir ton CV avant le vendredi 30 avril 2021, 16h00 à l'attention de : Jason Carrière, Municipalité de Plaisance, loisirs@villeplaisance.com, Tél. : 819-923-0873

JOURNALIER SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Nombre de poste : 2 **Période de travail :** 30 semaines **Conditions salariales :** Taux horaire : 14,28\$/h
Horaire de travail : 36 h/semaine Lundi au jeudi : 7 h à 16 h et vendredi : 7 h à 11 h

Nature générale de la fonction : Travaux comportant l'exécution de diverses tâches manuelles simples et usuelles concernant les activités propres aux services des travaux publics.

Principales tâches caractéristiques : Sous l'autorité du contremaître du service des travaux publics, l'employé journalier devra : Collaborer à l'entretien du réseau routier et des infrastructures de la municipalité (creusage, épandage et nivelage de matériel, débroussaillage, nettoyage des ponts et des ponceaux, entretien des parcs et des espaces verts, etc.); Effectuer l'entretien préventif, le nettoyage et les réparations mineures du matériel; Effectuer l'entretien général des bâtiments et des terrains municipaux; Effectuer les tâches de journalier et autres reliées au fonctionnement normal d'un service municipal de travaux publics; Effectuer toutes autres tâches connexes requises par la municipalité.

Aptitudes et qualités requises : Être habile à utiliser de l'outillage pour réaliser des travaux manuels; Être en bonne forme physique et avoir de l'endurance; Être débrouillard, faire preuve d'initiative, d'honnêteté, de jugement et être courtois envers la population; Être apte à travailler seul ou en équipe et avoir le sens de la collaboration; N'avoir aucun empêchement judiciaire en lien avec l'emploi;

Exigences : Avoir complété son secondaire III; Le port de bottes de travail est exigé dès la première journée de travail; Posséder un permis de conduire valide classe 5 serait un atout; Détenir une attestation de « Santé sécurité sur les chantiers de construction » serait un atout.

Les personnes qui désirent poser leur candidature doivent venir déposer en personne ou faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de leur lettre d'admissibilité au programme et d'une copie de leur permis de conduire (si tel est le cas) à l'attention de M. Benoit Hébert, directeur général, 275, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0 ou par courriel : dg@villeplaisance.com avant 16h00 le vendredi 26 mars 2021*Seules les candidatures retenues seront contactées.*